



Villa commune nous sommes 2 locataires

Par **ilona030303**, le **12/07/2012** à **17:17**

Bonjour,
Je vie dans une maison avec une locataire au deçu c'est a dire au 1er étage il n'y a aucune séparation 4000mcarré de terrain une piscine aucune règle n'est établie c'est toujours les mêmes qui profite de la piscine je suis locataire aussi je dois payer la tonte du gazon je paie aussi les gallet je renouvelle le materielles de piscine j'en ai ras le bol que tout soit a ma charge tous jours une dizaines de personnes a la piscine quand j'y vai une foie de temps en temps on a aucun respect ce qui fait que je n'y vais plus que puije faire face a des personnes irrespectueuses envers le propriétaire.
Cordialement

Par **chris_ldv**, le **14/07/2012** à **10:18**

Bonjour,
La démarche la plus simple et la plus rapide consiste à parler avec le locataire du 1er étage.
Si cela me suffit pas votre seul interlocuteur juridiquement parlant est le bailleur.
Cordialement,